



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Arsine
N° CAS	: 7784-42-1
Formule brute	: AsH ₃
Autres moyens d'identification	: Arsine
Groupe de produits	: Produits de base

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions : Utilisation industrielle, Utiliser conformément aux instructions.

1.3. Fournisseur

Linde Canada inc.
500 — 5015 Spectrum Way
Mississauga - Canada L4W 0E4
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.lindecana.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-363-0042
Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Linde.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Gaz inflammables, catégorie 1	H220
Gaz sous pression Gaz liquéfié	H280
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1	H330
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2	H373

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger :



GHS02

GHS04

GHS06

GHS08

Mot-indicateur : Danger

Mentions de danger : GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR MORTEL PAR INHALATION
Susceptible de provoquer le cancer (Inhalation)
Peut causer des dommages aux effets graves pour les organes (foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation)
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
PEUT FORMER DES MÉLANGES EXPLOSIFS AVEC L'AIR.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Conseils de prudence

DES SYMPTÔMES PEUVENT APPARAÎTRE ULTÉRIEUREMENT

: Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas respirer les le gaz.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs et un dispositif de protection pour les yeux, le visage et les voies respiratoires..
Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée de manière sécuritaire.
En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
Garder sous clé.
Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux instructions du fournisseur/propriétaire du contenant.
Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).
Installer un antiretour dans les tuyaux.
Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.
Ne pas ouvrir le robinet tant et aussi longtemps qu'il n'est pas raccordé au matériel prêt à l'utilisation.
Lors du retour de la bouteille au fournisseur, installer un bouchon étanche sur le robinet.
Utiliser uniquement avec du matériel fait de matériaux compatibles et prévus pour la pression de la bouteille.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : None.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Sans objet

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Arsine (Constituant principal)	(N° CAS) 7784-42-1	100	arsine

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin. **DES SYMPTÔMES PEUVENT APPARAÎTRE ULTÉRIEUREMENT.** Considérez toute exposition comme étant une dose potentiellement toxique.

Premiers soins après contact avec la peau : Le liquide peut causer des gelures. Si une exposition au liquide cause des gelures, réchauffer immédiatement les parties gelées avec de l'eau chaude ne dépassant pas 41 °C (105 °F). La température de l'eau doit être tolérable pour une peau normale. Maintenir le réchauffement de la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'au retour de la coloration et des sensations dans la zone touchée. En cas d'exposition massive, retirer les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Obtenir une évaluation médicale et un traitement dès que possible.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Pas de données supplémentaires.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Obtenir une assistance médicale.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau en pulvérisation ou en nuage.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Risque d'incendie : **DANGER! Gaz liquéfié toxique et inflammable . Les vapeurs formes des mélanges explosifs avec l'air et les agents oxydants. Si la fuite de gaz prend en feu, ne pas éteindre les flammes. Vapeurs inflammables et toxiques peuvent se propager à partir de fuite et pourraient exploser si allumé par des étincelles ou des flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se rassembler dans les points bas. Atmosphères explosives peuvent persister. Avant d'entrée dans la zone, particulièrement des zones confinés, Vérifié l'asmosphère avec un dispositif approprié.**

Réactivité : Pas de risque de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : **DANGER! Gaz liquéfié toxique et inflammable**

Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.

Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.

Autres informations : Les bouteilles **NE comportent PAS** de détendeur de pression.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : **DANGER! Gaz liquéfié toxique et inflammable . Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone de danger. Ne pas s'approcher de la zone sans appareil respiratoire autonome et de vêtements protecteurs. Si les bouteilles fuient, réduire les vapeurs toxiques avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Une inversion de débit peut provoquer la rupture (voir la section 16.) Arrêter la fuite si cela peut être fait de manière sécuritaire. Aérer l'endroit ou déplacer la bouteilles vers une zone bien ventilée.**

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler le gaz/la vapeur Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Il doit y avoir des douches d'urgence et des douches oculaires à proximité immédiate de tout endroit où il y a le moindre risque d'exposition.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.

Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker et utiliser avec une ventilation adéquate. Stocker uniquement dans un endroit où la température ne dépassera pas 52 0C (125 0F). Fixer fermement les récipients en position verticale pour éviter qu'ils ne tombent ou ne soient renversés. Installer fermement à la main le capuchon de protection de la valve. Stocker séparément les récipients pleins et les récipients vides. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour éviter de stocker des récipients pleins pendant de longues périodes.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION: Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Arsine (7784-42-1)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL TWA [1]	0,2 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL TWA [2]	0,05 ppm
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA)	0,16 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA) [ppm]	0,05 ppm
Alberta	OEL TWA	0,2 mg/m ³
Alberta	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
Manitoba	OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	0,16 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Arsine (7784-42-1)		
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
Nunavut	OEL STEL [ppm]	0,15 ppm
Nunavut	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL [ppm]	0,15 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Ontario	OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
Québec	VEMP (OEL TWA)	0,16 mg/m ³
Québec	VEMP (OEL TWA) [ppm]	0,05 ppm
Saskatchewan	OEL STEL [ppm]	0,15 ppm
Saskatchewan	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Yukon	OEL STEL	0,2 mg/m ³
Yukon	OEL STEL [ppm]	0,05 ppm
Yukon	OEL TWA	0,2 mg/m ³
Yukon	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Utiliser un système d'aspiration local antidéflagrant. L'aspiration locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour répondre aux normes d'exposition. Contrôles techniques mécaniques (général) : **inadéquat - utiliser uniquement dans un système fermé.** Utiliser du matériel et de l'éclairage antidéflagrant.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Écran facial. Des gants.



Protection des mains : Gants en caoutchouc néoprène. Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords. Les choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, «**Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie**», et tous les règlements provinciaux.

Protection des voies respiratoires : **Protection respiratoire** : Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition (le cas échéant). Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).

Protection contre les dangers thermiques : Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords.

Autres informations : **Autres informations** : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, «**Chaussures de protection**», et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Versión: 1.1

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	: Gaz
(b) Couleur	: Incolore.
(c) Odeur	: Odeur d'ail. Difficilement détectable à faible concentration.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
(d) Point de fusion	: -117 °C (-178 °F)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
(e) Point d'ébullition	: -62,5 °C (-80.1 °F)
(f) Inflammabilité	: GAZ INFLAMMABLE
(g) Inflammabilité (solide, gaz)	: 5,1 – 78 vol %
(h) Point d'éclair	: Non applicable.
(i) Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
(j) Température de décomposition	: 230 – 240 °C (446 - 464 °F)
(k) pH	: Sans objet.
(l) Viscosité, cinématique	: Sans objet.
(m) Solubilité	: Eau: faible
(n) Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow/log Kow]	: Sans objet.
(o) Pression de la vapeur	: 15,1 bar (219.7 psia)
(p) Masse volumique	: 3,23 kg/m ³ (0.20 lb/ft ³) (vapor density at 21.1°C (70°F) and 1 atm)
Densité relative de gaz	: 2,7
(r) Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible
(s) Masse moléculaire	: 78 g/mol
(t) Température critique	: 99,9 °C (211.8 °F)
(v) Propriétés comburantes	: None.
(w) Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Press. Gas (Liq.)
Indications complémentaires	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau du sol ou en dessous.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de risque de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut réagir violemment avec les comburants.
Conditions à éviter	: L'exposition à la lumière ou la chaleur en présence d'humidité.
Matières incompatibles	: Comburants. Acide nitrique. Halogènes. Potassium. Ammoniac.
Produits de décomposition dangereux	: Arsenic et ses oxydes. Hydrogène.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Voies d'exposition possibles : Inhalation

11.2. Symptoms related to the physical. : Pas de données supplémentaires.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

chemical, and toxicological characteristics

11.3 Effets différés et immédiats et effets chroniques

Toxicité aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: MORTEL PAR INHALATION.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé pH: Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé pH: Sans objet.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer (Inhalation).
Groupe IARC	: 1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	: 2 - Substance reconnue cancérogène pour l'être humain
Toxicité pour la reproduction	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Peut causer des dommages aux effets graves pour les organes (foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).
Danger par aspiration	: non classé

11.4 Toxicité

Arsine (\f)7784-42-1	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	10 ppm/4h
ATE CA (gaz)	10 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,05 mg/l/4h
ATE CA (poussières, brumes)	0,005 mg/l/4h

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Arsine (7784-42-1)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable aux gaz non organiques..

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Arsine (7784-42-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

12.4. Mobilité dans le sol

Arsine (7784-42-1)	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Écologie - sol	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : None.
Effet sur le réchauffement planétaire : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner le contenant au fournisseur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN2188
TMD Classe primaire de danger : 2.3 - Classe 2.3 - Gaz toxiques
Classes (de risque) subsidiaire de la réglementation TMD : 2.1
Nom officiel d'expédition TMD : ARSINE

Indice PIU : 25
Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0
Indice navire de passagers : Interdit
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : Interdit
Polluant marin : Oui (seulement dans l'IMDG)



14.2. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 2188
Nom officiel d'expédition (IMDG) : ARSINE
Classe (IMDG) : 2 - Gaz
N° GSMU : 119

IATA

N° UN (IATA) : 2188
Nom officiel d'expédition (IATA) : Arsine
Classe (IATA) : 2 - Gases

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

15.1. Directives nationales

Arsine (7784-42-1)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementations internationales

Arsine (7784-42-1)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)

Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne

Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives

Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)

Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 15/10/1979

Date de révision : 28/07/2023

Remplace la fiche : 01/01/2021

Indications de changement:

Autres informations

: Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Linde Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Linde Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Linde Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Linde Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Linde Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Linde, le distributeur local, ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du www.lindecanda.ca.

Danger pour la santé NFPA

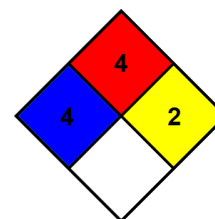
: 4 - Une très courte exposition peut provoquer de graves blessures temporaires ou résiduelles, même si une attention médicale rapide a été donnée.

Danger d'incendie NFPA

: 4 - Les substances se vaporiseront rapidement ou complètement à pression et température normales, ou se disperseront et brûleront dans l'atmosphère instantanément.

Réactivité NFPA

: 2 - Normalement instable et peut facilement subir une décomposition violente, mais n'explose pas. Aussi: peut réagir violemment avec l'eau ou peut former des mélanges explosifs avec l'eau.



Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Arsine

Fiche de Données de Sécurité F-4565

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Notation de danger

Santé	: 4 Danger sévère - Une surexposition unique ou répétée peut entraîner des lésions potentiellement mortelles ou des dommages importants, voire permanents. * - * - * EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTÉ : peut entraîner des effets chroniques sur la santé (à long terme) ou être cancérigène (susceptible de provoquer ou de favoriser le développement d'un cancer).
Inflammabilité	: 4 Danger sévère - Gaz inflammables, ou liquides volatils très inflammables dont le point d'éclair est inférieur à 73 °F, et le point d'ébullition est inférieur à 100 °F. Substances pouvant s'enflammer spontanément si exposées à l'air (classe IA).
Physique	: 2 Danger modéré - Substances pouvant être instables et sujettes à des transformations chimiques violentes à température et pression normales, et présentant un faible risque d'explosion. Substances pouvant réagir violemment avec l'eau ou former des peroxydes susceptibles d'exploser si exposées à l'air.

SDS Canada (GHS) - Linde NEW

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.